

Indicateur n° 3-7 : Nombre de demandeurs d'emploi de 55 ans et plus indemnisés, et nombre de personnes dispensées de recherche d'emploi et indemnisées

Finalité : l'indicateur proposé suit le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés âgés de 55 ans et plus, et parmi eux, ceux qui bénéficient d'une dispense de recherche d'emploi.

Précisions sur la dispense de recherche d'emploi : la plupart des demandeurs d'emploi sont tenus de rechercher activement un emploi. Toutefois, la dispense de recherche d'emploi (DRE), mise en place en 1984, permet à un demandeur d'emploi de ne plus être dans l'obligation de rechercher un emploi, s'il répond à certaines conditions, notamment d'âge et de durée de cotisation au régime de base de l'assurance vieillesse, et s'il en fait la demande auprès de son unité locale de Pôle emploi. Il sort alors des listes et n'est plus comptabilisé comme demandeur d'emploi. S'il était indemnisé avant d'être en DRE, il peut continuer de percevoir son allocation, pour autant qu'il satisfasse aux conditions requises.

Depuis janvier 2012, l'accès à la DRE est supprimé et le dispositif est en voie d'extinction. Cette suppression a été programmée par l'article 4 de la loi n° 2008-758 du 1er août 2008 relative aux droits et devoirs du demandeur d'emploi en a modifié, qui en a modifié, dès janvier 2009, les conditions d'admission. À cette date, les allocataires de l'aide au retour à l'emploi (ARE) ont pu bénéficier d'une DRE à partir de l'âge de 58 ans, et ceux de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et les non indemnisés à partir de 56 ans et demi. En 2010, le seuil est passé à 59 ans pour les allocataires de l'ARE et à 58 ans pour les autres. En 2011, il était de 60 ans pour tous. En 2012, aucun accès n'est normalement possible.

Résultats : le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés de 55 ans et plus, y compris ceux dispensés de recherche d'emploi, sont indiqués dans le tableau suivant :

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	*2011	Objectif
Demandeurs d'emploi et dispensés de recherche d'emploi indemnisés de 55 ans et plus*	554,8	561,6	565,0	530,2	495,0	461,5	465,4	455,7	n.d.	Réduction
<i>Régime d'assurance chômage</i>	412,0	414,8	411,0	352,2	312,7	288,1	302,9	308,9	n.d.	
<i>Régime de solidarité nationale</i>	142,8	146,8	154,0	178,0	182,3	173,5	162,5	146,8	n.d.	
dont dispensés de recherche d'emploi	401,1	407,0	411,3	399,0	371,8	315,6	268,6	208,4	161,7	
<i>Régime d'assurance chômage</i>	272,5	274,6	271,1	235,4	201,0	159,2	135,5	103,6	86,6	
<i>Régime de solidarité nationale</i>	128,5	132,4	140,2	163,6	170,9	156,4	133,2	104,8	75,1	

* en milliers, au 31 décembre

Source : Pôle emploi - Unedic, fichier national des ASSEDIC (FNA), statistiques avec recul ; sauf * : donnée provisoires estimée sur un champ restreint (cf. précisions méthodologiques).

Champ : France métropolitaine.

Le nombre de demandeurs d'emploi et dispensés de recherche d'emploi indemnisés de 55 ans et plus diminue de 2,1% entre 2009 et 2010. Cette évolution s'inscrit dans la tendance à la baisse observée depuis 2005, tendance interrompue entre 2008 et 2009 par une légère hausse de 0,8 %, en lien avec la forte dégradation conjoncturelle du marché du travail à partir de la mi-2008. Globalement, en cinq ans, entre 2005 et 2010, la baisse est de 19,3 %. Outre les évolutions du marché du travail, les révisions des conditions d'indemnisation pour les seniors ont pu contribuer à cette évolution : la convention d'assurance chômage de 2006 a ramené la durée maximale d'indemnisation pour les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus de 42 à 36 mois ; les conditions d'accès à l'allocation équivalent retraite ont également évolué à plusieurs reprises.

Entre 2009 et 2010, parmi les demandeurs d'emploi et dispensés de recherche d'emploi indemnisés de 55 ans et plus, le nombre des ceux qui sont indemnisés par le régime d'assurance chômage (RAC) augmente de 2,0 %, tandis que baisse de 9,7% celui des indemnisés par le régime de la solidarité nationale (RSN). L'évolution de la répartition des indemnisés entre régimes tend à s'inverser depuis 2008. Alors qu'entre 2003 et 2008, cette répartition évoluait dans le sens d'une plus forte prise en charge par le RSN et moindre par le RAC (la part des indemnisés par le RAC est passée de 74,3% en 2003 à 62,4% en 2008), à partir de 2008, la part des demandeurs d'emploi de 55 ans et plus indemnisés par le RAC augmente (de 62,4 % à 67,8% en 2010), tandis que celle des indemnisés par le RSN diminue corrélativement.

Le nombre de personnes dispensées de recherche d'emploi (DRE) indemnisées poursuit sa chute, entamée dès 2006, et accélérée par les dernières mesures restreignant l'accès au dispositif. Il baisse de 22,4% entre 2010 et 2011, après une chute de 17,9 % entre 2009 et 2008. La part des DRE parmi les demandeurs d'emploi et dispensés de recherche d'emploi indemnisés de 55 ans et plus diminue également. Elle est de 45,7% en 2010, contre 57,7 % en 2009, et 72,8 % cinq ans auparavant, en 2005. Enfin, pour la première fois en 2010, les dispensés de recherche d'emploi indemnisés sont légèrement plus nombreux à être indemnisés par le régime de solidarité nationale que par l'assurance chômage.

La part de personnes dispensées de recherche d'emploi dans la population totale de la classe d'âge des 55 - 64 ans passe de 3,2 % à 1,9 % entre fin 2010 et fin 2011 (3,4 % fin 2009). Cette forte baisse s'explique par un moindre recours à la dispense de recherche d'emploi, induit notamment par les restrictions législatives.

Construction de l'indicateur : l'indicateur vise à suivre le nombre de personnes âgées de 55 ans et plus indemnisées par le régime d'assurance chômage ou par le régime de solidarité nationale, et le nombre de dispensés de recherche d'emploi indemnisés au 31 décembre de chaque année.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur retenu : le champ géographique retenu est celui de la France métropolitaine. Sont suivies les demandeurs d'emploi de 55 ans et plus indemnisés par le régime d'assurance chômage et le régime de solidarité nationale, et, parmi elles, les personnes dispensées de recherche d'emploi.

Les données des années 2003 à 2010 sont issues de l'exploitation de la version mise à jour du fichier national des ASSEDIC (FNA) de Pôle emploi, tant pour les données sur les demandeurs d'emploi indemnisés de 55 ans et plus que pour celles des personnes dispensées de recherche d'emploi. Les allocations perçues par les personnes en DRE pour le régime d'assurance chômage sont : l'allocation de base, l'allocation unique dégressive (AUD), l'allocation chômeur âgé (ACA), l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE). Celles perçues au titre du régime de solidarité nationale sont : l'allocation équivalent retraite (AER), l'allocation de solidarité spécifique (ASS), l'allocation d'insertion (AI).

Les informations 2011 sont issues d'une note publiée mensuellement par Pôle emploi, à partir de données non consolidées. Elles concernent les personnes dispensées de recherche d'emploi, recevant l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) pour le régime d'assurance chômage, et, pour le régime de solidarité nationale, l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et l'allocation équivalent retraite (AER).